

## Note explicative

---

### Demande d'agrément du conservatoire de Valence Romans Agglo auprès de l'Etat pour les classes préparatoires à l'enseignement supérieur

Le 5 janvier 2018, le ministère de la culture a fait paraître un arrêté relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalité de dépôt des dossiers de demande.

Les deux premiers articles de l'arrêté présentent les conditions pour obtenir l'agrément :

La délivrance de l'agrément est subordonnée aux conditions suivantes :

- une offre d'enseignement permettant une approche diversifiée dans la spécialité
- la possibilité pour l'élève de développer sa capacité d'autonomie
- la conclusion de partenariats avec des salles de spectacles ayant une offre suffisante dans la spécialité concernée
- la garantie de l'accès à des ressources documentaires et numériques
- l'organisation d'un examen d'entrée
- la mise en place d'une tarification sociale pour les inscriptions
- l'organisation de cursus de 2 à 4 ans avec une discipline principale et plusieurs disciplines complémentaires comportant au moins 750 heures de cours
  - des propositions d'une offre pédagogique par champ esthétique ou familles instrumentales
  - l'encadrement du cursus pour chaque discipline par un enseignant artistique et pédagogique titulaire du certificat d'aptitude et professeur d'enseignement artistique
  - la mise en place d'une équipe pédagogique comportant les disciplines enseignées
  - l'organisation d'une procédure de sélection : examen d'entrée

Suite à un travail de plusieurs années, et à une large concertation avec l'ensemble du personnel, le conservatoire de Valence Romans Agglo a finalisé la fusion des deux anciens établissements Drômois (Valence et Romans) pour ne former qu'une seule entité juridique.

Une demande de classement pour le label « Conservatoire à Rayonnement Départemental » a été déposée en 2016 s'appuyant sur un projet d'établissement qui a été validé par le conseil communautaire le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le 24 mai 2018 le conservatoire de Valence Romans Agglo a été officiellement classé par le ministère de la culture dans la catégorie des CONSERVATOIRES A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL pour une durée de 7 ans.

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Sur un vaste territoire qui s'étend bien au-delà de la Drôme, c'est le seul conservatoire à pouvoir former les étudiants jusqu'au Diplôme d'Etude Musicale (DEM).

La qualité de l'enseignement et l'exigence dans la formation artistique en font un Pôle d'excellence clairement identifié.

Cette candidature pour les classes prépa s'inscrit donc dans une dynamique culturelle territoriale.

Comme précisé dans son projet d'établissement, le conservatoire de Valence Romans Agglo hérite d'un contexte territorial particulier.

Il se positionne de fait, comme **le centre de l'enseignement artistique** sur un périmètre très large et multi départemental d'une grande région.

Depuis plus de 20 ans cette mission de service public est assurée avec qualité et une très grande expertise. Depuis 2008, près de 100 étudiants ont obtenu un DEM validant un parcours de formation musicale de haut niveau en leur ouvrant l'accès aux études supérieures (Conservatoire National Supérieur Musique et Danse (CNSMD), Pôles supérieurs, Centre de Formation des Enseignants de la Danse et de la Musique (CEFEDM), Hautes Ecoles de Musique (HEM), HOCH SCHULLE, etc.).

Depuis 2016, le conservatoire de Valence Romans Agglo a souhaité développer des liens forts avec l'enseignement supérieur. Il travaille en partenariat avec l'enseignement supérieur de manière régulière : plusieurs conventions sont passées avec les Communautés d'Universités et Etablissements (COMUE), l'Université Grenoble Alpes (UGA), l'Institut National Polytechnique (INP), l'École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux (ESISAR), l'Institut Universitaire Technologique, pour plusieurs licences et autres formations, et particulièrement pour le statut Artiste de Haut Niveau (AHN), permettant un aménagement de l'emploi du temps des étudiants qui suivent une formation artistique soutenue.

Ces conventions permettent de valoriser le Pôle universitaire de Valence et tous les équipements du territoire qui contribuent à renforcer un rayonnement et une attractivité.

Dans cette logique d'attractivité territoriale avec des équipements culturels de grande envergure, les étudiants de l'agglomération, comme les élèves des classes prépa du conservatoire pourront prochainement avoir accès à un centre de documentation à la pointe des nouveaux outils numériques : la grande médiathèque de **LATOUR MAUBOURG**.

Ce **centre de documentation** à disposition de tous répondra particulièrement aux attentes du ministère de la culture pour les classes prépa.

Par ailleurs, une convention avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (**CROUS**) et l'Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche (**ADUDA**) est également en place pour permettre aux étudiants du conservatoire de bénéficier du statut étudiants et des services universitaires.

Enfin, un projet collaboratif entre établissements a été initié dès 2017 : le **Projet Innovation Art Technologie (projet PIRATE)**.

Initié en 2017, puis 2018, le projet PIRATE est porté par l'ESISAR, école d'ingénieurs en systèmes embarqués (Grenoble INP) à Valence, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Valence Romans avec le Pôle Ressource du Conservatoire à la Cité de la Musique et l'École Supérieure d'Art et Design de Valence (ESAD).

Financé par l'Initiative d'Excellence (IDEX) Rayonnement Social et Culturel (RSC) de l'Université Grenoble Alpes (UGA), il a pour ambition de proposer à des étudiants engagés dans des disciplines a priori différentes les unes des autres de travailler conjointement sur la définition et la réalisation de projets au croisement des arts (visuels, sonores et musicaux), du design et des sciences de l'ingénieur.

## **LA MUSIQUE A L'IMAGE**

Spécificité du territoire, la présence de structure de formation pour les films d'animation sur le site de la CARTOUCHERIE de Bourg les Valence (La Poudrière, L'Equipée, VALENCE SCENARIO etc.) et du Festival d'Un Jour ainsi que le festival des scénaristes, identifie largement Valence et sa proximité comme un **Pôle image** reconnu au niveau national. Le Conservatoire n'échappe pas à cette réalité, et s'est d'ailleurs engagé depuis de longues années dans la formation des **compositeurs de musique de film d'animation**. Il possède une longue expérience dans le domaine de la composition à l'image reconnu au niveau national, avec tous les deux ou trois ans une nouvelle promotion de jeunes Diplômés qui peuvent poursuivre leur formation à l'Université Lyon ou au CNSM de Lyon. Certains s'engagent également dans une professionnalisation avec un réseau déjà bien défini.

Ce sont ainsi des équipes hautement qualifiées, dont plusieurs membres enseignent également dans l'enseignement supérieur (CNSMD, Ecoles Supérieures de Musique (ESM), CEFEDM,...), qui se proposent d'encadrer ces classes de préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant.

## Quelques chiffres concernant la population étudiante du conservatoire :

Nombre d'étudiants en Cycle d'Orientation Professionnel (COP) ou perfectionnement :

	Site de Valence	Site de Romans	Total
2018/2019	26	14	42

En 2019, 2 étudiantes du conservatoire ont été admises en études supérieures (Pôle supérieur de Dijon - Bourgogne, et Pôle supérieur de Poitier)

Le dossier de candidature se positionne pour la discipline **musique** dans toutes ses composantes.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Valence Romans Agglo souhaite obtenir l'agrément des classes préparant à l'enseignement supérieur pour les domaines suivants :

- a. Parcours de formation **Composition /Création / Musique à l'image**
- b. Parcours de formation **Instrument Classique**
- c. Parcours de formation **Instrument Classique** (préparation aux métiers de musicien d'orchestre)
- d. Parcours de formation **Accompagnement**
- e. Parcours de formation **Jazz**
- f. Parcours de formation **Musiques Actuelles Amplifiées**
- g. Parcours de formation **Direction de chœur**
- h. Parcours de formation **Musiques du Monde / Musiques Traditionnelles**
- i. Parcours de formation **Chant Lyrique**
- j. Parcours de formation **Musique Ancienne**

## ORGANISATION DES CLASSE PREPA

**CONDITIONS PRATIQUES** de fonctionnement des classes de préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant du CRD Valence Romans Agglomération :

Tous les cursus proposés au conservatoire sont conformes aux préconisations du schéma d'orientation pédagogique de 2004, et de 2008 et reprennent l'ossature de la configuration

des Cycles d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) ou Cycle d'Orientation Professionnel (COP) tant sur la forme que sur le fond.

Le DEM restant en effet un Diplôme d'Etablissement validant la fin d'un cycle préparant à des études supérieures avec un niveau BAC.

### **PROJET PÉDAGOGIQUE :**

Cette formation intensive a pour objectif de préparer les étudiants aux concours des CNSMD de Lyon, de Paris, les CEFEDM, les Centres de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI), les Ecoles Supérieures de Musiques, les Pôles supérieurs en France comme à l'étranger, ou d'envisager de démarrer une carrière artistique.

#### **A. MODALITÉS D'ACCÈS**

L'accès aux classes préparatoires se fera sur concours d'entrée

##### **Contenu des épreuves :**

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Exécution d'un programme de 15 à 20 mn maximum contenant au moins deux pièces d'esthétiques différentes dont une datée post 1960.

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Une épreuve de formation musicale

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Un entretien de 15' mn portant sur les motivations et attentes du candidat.

#### **B. MAQUETTE DE LA FORMATION**

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Formation de 2 à 4 années

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> La volonté du conservatoire de Valence Romans Agglo est, dans le principe d'une transition vers ce nouveau dispositif, de proposer un parcours en COP en parallèle de classes préparatoires.

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Cette organisation répondra mieux aux attentes du public de notre territoire.

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Ceci apportera plus de souplesse pour les étudiants en réflexion sur leur orientation future. En effet, un étudiant peut souhaiter se former jusqu'au DEM sans pour autant se destiner à des études supérieures en musique.

## Schéma du parcours « classes prépa »

## MOYENS HUMAINS

Pas de moyen humain nécessaire spécifique ; il s'agira de réorganiser le fonctionnement et de mettre en place de nouveaux outils de suivi .

Les classes prépa seront ouvertes dans la mesure des places disponibles.

Par ailleurs, comme le préconise le Ministère de la Culture dans l'arrêté, afin de permettre un suivi pédagogique optimum et une coordination de ces classes prépa, il sera mis en place un comité de suivi pédagogique comprenant les professeurs PEA d'enseignement artistique, la direction, les coordinateurs de département ainsi que l'enseignant actuel ayant des missions de conseiller aux études.

A l'avenir dans le cadre budgétaire contraint et respecté, il serait souhaitable de prévoir une montée en puissance de la coordination pédagogique pour les classes prépa.

**Nombre de professeurs au 1<sup>er</sup> septembre 2019 : 105**

**Nombre d'heures enseignées : 1261h25 /semaine soit 44143h75 par an (sur la base de 35 semaines de cours)**

**Ratio par élève : 1,38 ( sur la base de 1741 élèves)**

**Nombre de projet/ concerts / spectacle :**

	Site de Valence	Site de Romans	Projets commun
2018-2019	79	65	11

Un **agrément pour ces classes préparatoires** à l'enseignement supérieur dans la discipline MUSIQUE serait donc nécessaire pour notre conservatoire, pour notre territoire toujours en recherche d'attractivité dans le domaine de la formation supérieure.

Cet agrément renforcerait d'autant plus son rayonnement au côté des conservatoires comme Lyon, Avignon, ou Grenoble.

Ce serait également un juste retour sur tout le travail effectué, une juste évaluation et un regard bienveillant sur un projet de politique culturelle d'envergure d'une collectivité : la fusion de deux conservatoires.